

Fiche Explicative

1. Que sont les « Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels »

Ce dispositif s'adresse à tous les collégiens du département. Il offre la possibilité aux enfants qui entrent dans les critères de prise en charge, de partir en séjour durant les périodes de vacances scolaires (hiver, printemps et été) et de pratiquer du sport, des activités éducatives et culturelles. Ces séjours sont assurés par des structures partenaires du Département. **Un nombre limité de places est attribué à chaque établissement scolaire et certains séjours peuvent accueillir des enfants en situation de handicap pour les vacances de printemps et d'été.**

2. Critères de prise en charge

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels s'adressent aux collégiens :

- Non dispensés d'Education Physique et Sportive
- N'ayant pas l'opportunité de partir en vacances ou rencontrant une difficulté particulière pendant l'année
- Méritant d'être valorisés pour leur travail ou leur investissement
- Respectueux des règles de vie en collectivité

Le choix des collégiens retenus pour les séjours se fera uniquement sur validation par le référent de chaque établissement scolaire.

3. Encadrement

- Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels sont assurés par des structures qualifiées et agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Toutes les activités sportives sont dispensées par des professionnels diplômés d'Etat dans la discipline proposée

4. Visites sur sites

Des visites régulières sont effectuées par l'équipe des séjours sportifs, éducatifs et culturels afin de s'assurer du bon déroulement du séjour.

5. Lieux

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur des sites géographiques très variés et en adéquation avec les activités qui y seront proposées, dans la grande moitié sud de la France.

6. Activités

- **Hiver : Ski** : apprentissage ski de piste, raquette, sensibilisation faune et flore, découverte métiers de la montagne..., **Activités montagne** : biathlon, randonnées chiens de traîneaux, initiation dangers secours en montagne, rallye photos, bien-être santé, visites culturelles, ateliers culinaires...
- **Printemps / Eté : Sports nautiques** : surf, Initiation secourisme aquatique, sensibilisation environnement marin, découverte du patrimoine local, bien-être santé..., **Sports équestres** : équitation, atelier du fermier..., **Séjours Multi activités de plein air, Séjours Arts et Spectacles, Séjours découverte des métiers : Culture scientifique / Multimédia / Cinéma / Gastronomie**

7. Périodes

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur une durée de 7 jours, durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

8. Modalités d'inscription

Si votre enfant est sélectionné, la présente fiche de pré-inscription sera suivie d'un dossier complet d'inscription, qui sera envoyé par la structure organisatrice, au référent du collège. Le référent remettra ce dossier à votre enfant.

Le dossier comprend :

- Une fiche sanitaire de liaison
- Des informations sur le déroulement précis du séjour (dates, lieu, horaires de convocation, activités proposées...)
- La charte citoyenne, à signer par les parents et l'enfant

9. Tarif

Le Département prend en charge la quasi-totalité du coût du séjour.

70€ restent à la charge des familles, à régler directement par chèque à l'ordre du : « Trésor public » et à renvoyer à :

Hôtel du Département,

Direction de la Jeunesse et des Sports,

Service de la jeunesse / pôle des loisirs

52 avenue de St Just

13256 Marseille Cedex 20

Pour toute question concernant les modalités de paiement, vous pouvez contacter le régisseur de recettes (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00) au : 04 13 31 68 23.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le **service de la jeunesse du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône** pour l'**instruction des candidatures, l'affectation et le financement des séjours**. La base légale du traitement est le **consentement recueilli auprès des parents des candidats collégiens**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **le référent collège et le prestataire organisateur du séjour**. L'ensemble des données (en dehors des noms, prénoms et du collège d'affectation) sont conservées pendant **un an**. Les noms, prénoms et collège d'affectation seront conservés pour **une durée de quatre ans**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous écrire par lettre postale à :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Direction de la Jeunesse et des Sports, Service de la Jeunesse

Hôtel du Département

52 Avenue de Saint-Just

13256 Marseille Cedex 20

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.